ssp vaud Enseignement
Lettre d'information - Numéro 13 - Février 2011

Rédaction:
Julien Eggenberger, président
Cora Antonioli, Comité SSP-Enseignement
Secrétariat SSP

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement
Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

LEO
Une délégation du comité SSP-Enseignement a été reçue par la commission du Grand Conseil chargée d'étudier le projet de Loi sur l'enseignement obligatoire. Elle a insisté sur les conditions de travail, la conduite des classes et les qualifications des enseignant-e-s (en particulier dans l'actuel cycle de transition), l'organisation scolaire (renforcement des files disciplinaires,...), les modalités des devoirs surveillés, les effectifs des classes, l'organisation des niveaux dans la filière générale et les mesures permettant de favoriser l'accueil des élèves issus de la migration. Notre rapport à la commission est disponible sur www.ssp-vaud/enseignement. Actuellement, les travaux de la commission ne sont pas terminés. Le Grand Conseil doit encore se prononcer et le retard pris laisse penser que la votation n'aura pas lieu avant l'automne 2011.

PER
Les modalités d'introduction du Plan d'études romand commencent à être diffusées dans les établissements. Le comité du SSP-Enseignement a participé à une séance à ce sujet avec la direction pédagogique et continue à suivre très attentivement ce dossier. Il s'intéresse aussi plus particulièrement à la nouvelle grille horaire. Il s'agit en effet de défendre les acquis actuels (place des arts, par exemple), d'introduire de nouvelles disciplines dans certains degrés (allemand et anglais) et de renforcer le français et le domaine math-sciences. De notre point de vue, cela passera forcément par une augmentation de la dotation horaire des élèves. Nous y veillerons dans le cadre de la consultation.

Vers un élargissement de l'accès à la HEP ?

Depuis des années, lorsque nous demandons la reconnaissance d'autres voies d'accès aux formations pédagogiques, nous nous heurtons au refus du Département et nous sommes renvoyés à un article de la Loi sur la HEP empêchant cette reconnaisance.
Le comité du SSP-Enseignement a donc travaillé avec un groupe de député-e-s de tous les partis afin de faire changer la loi et de contraindre le DFJC à élargir les conditions d'admission à la HEP. C'est ainsi que le 12 janvier dernier, les député-e-s Mahaim (Verts), Dolivo (AGT), Hurni (Radicaux), Christen (AdC), Labouchère (Libéraux), Maillefer (PS) et Despot (UDC) ont déposé, avec le soutien de beaucoup de leurs collègues, une motion *«concernant les maîtres auxiliaires et la reconnaissance des voies alternatives d'accès aux formations pédagogiques»*. Ce texte doit maintenant être traité par une commission.

Rigidité du système vaudois
Actuellement, les conditions d'accès à la formation des enseignant-e-s dans le canton s'alignent strictement sur les directives de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Ces directives excluent expressément toute voie alternative. Elles sont en décalage flagrant avec les besoins exprimés sur le «terrain»:

- L'entrée en formation de personnes ayant suivi un parcours moins «classique» est rendue totalement impossible. Il serait pourtant primordial de valoriser d'autres types de parcours ainsi que de favoriser la diversité sociale et culturelle du corps enseignant.
- La rigidité du système vaudois participe de la pénurie de personnel qualifié, en interdisant notamment à des personnes au bénéfice d'une formation professionnelle (CFC) et riches d'une certaine expérience de vie d'accéder aux études pédagogiques.
- Dans la plupart des Hautes Ecoles, notamment à l'Université de Lausanne, il existe des procédures d'admission sur dossier pour des personnes ne remplissant pas les conditions d'inscription ordinaires.
- Les maîtres auxiliaires engagés en raison de la pénurie jouissent de conditions de travail nettement moins favorables que les maîtres ayant suivi le parcours classique.

Or, le canton de Vaud n'est pas tenu d'en rester au cadre fixé par les directives de la CDIP. En effet, il est l'un de seuls cantons à s'imposer cette contrainte.

Assouplir pour répondre aux besoins
La modification de la Loi sur la HEP (article 8, alinéa 4) permettra:

- De nouvelles procédures d'admission pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une maturité fédérale: sur examens, sur dossier, reconnaissance de la maturité professionnelle, etc.
- L'entrée en formation pédagogique des personnes ne possédant pas les titres requis, mais engagées en raison d'une pénurie avérée, et leur régularisation par une formation en emploi.
- Une procédure de validation des acquis d'expérience avec possibilité de demande de compléments, au besoin dans une logique d'«habilitation à enseigner» limitée au canton.
- Dans le domaine des universités, des EPF et des HES, la reconnaissance des anciens titres délivrés avant l'introduction du système de Bologne comme équivalents aux titres actuels.
- L'application des mêmes conditions d'accès que les autres cantons aux candidat-e-s vaudois-es à la formation romande pour les branches artisanales (activités manuelles, textiles et économie familiale), c'est-à-dire la prise en compte des formations professionnelles de type CFC.

Nouvelles attaques contre les activités créatrices et manuelles et la cuisine !

Après plusieurs courriers et interventions du SSP-Enseignement, le Département a enfin communiqué ses intentions sur la rémunération des activités créatrices et manuelles et de la cuisine. En résumé, il a l'intention, dès la rentrée 2011, de modifier la classification des collègues possédant un titre qui leur permet d'être classés dans les niveaux 11A-12A ou 11-12 pour les heures consacrées à ces trois disciplines. Pour ces dernières, la classification serait de 10. Les conséquences sur le revenu et la pension sont évidemment significatives.

Sens et apports de ces disciplines injustement dévalorisées

La mode actuelle tend vers un resserrement de l'école sur les savoirs théoriques et utilitaires, tendance renforcée par les nouvelles approches du pilotage scolaire (études PISA, standards de compétences,…) qui ont pour conséquence une focalisation sur les seules attentes évaluées (et évaluables de manière formelle).

Or, les apports des disciplines comme les activités créatrices et manuelles et la cuisine sont centraux et indiscutables, tant pour un développement complet de la personnalité et des compétences d'un élève que pour son avenir professionnel.

Par ailleurs, elles permettent le renforcement de stratégies d'apprentissage, offrent des espaces de réflexions et de création que les élèves pourront réinvestir dans d'autres domaines. Les différentes activités pratiquées dans ces trois disciplines permettent aussi de valoriser des attitudes responsables, en particulier dans le domaine de l'éducation à la santé.

Finalement, ces disciplines donnent une perspective sociale, historique et culturelle aux enseignements scolaires. Leurs apports sont donc riches et le Plan d'études romand en donne une idée.

Cette mission fondamentale de l'école, au côté des apprentissages formels, doit être défendue! Pour le SSP-Enseignement, l'école ne se limite pas à la transmission d'habiletés cognitives basiques, mais doit aussi prendre en charge la transmission de contenus culturels, techniques et réflexifs de manière très concrète.

Cette nouvelle pratique induit que les heures de ces trois disciplines scolaires sont unilatéralement rémunérées moins que les autres périodes. En effet, la colocation, inférieure au niveau de référence du secondaire I, ne tient aucunement compte des titres acquis par l'enseignant-e et ne permet pas d'être mis au bénéfice du cliquet.

Rupture totale avec la pratique

Nous contestons formellement cette nouvelle pratique, qui n'a fait l'objet d'aucune négociation avec les organisations professionnelles et syndicales. De plus, cette décision s'inscrit en rupture totale avec la pratique appliquée jusqu'ici, ce qui la rend encore plus inacceptable.

Du point de vue du SSP, cette décision doit être suspendue afin d'ouvrir des négociations. Dans ce cadre, nous demanderons le maintien des droits acquis pour les personnes en place, la mise sur un pied d'égalité de toutes les formations complémentaires (BFC, MSG,…) et leur colocation au niveau 11. Par ailleurs, toute modification devra faire l'objet d'une évaluation fine des conséquences sur d'autres situations existantes ou à venir (notamment les formations postgrades HEP).

Nous demandons également que la liste des branches aujourd'hui reconnues pour la fonction de maître-sse de discipline académique (14211) soit complétée pour comprendre l'ensemble des branches actuellement existantes au secondaire I.

Dans l'immédiat, les membres concernés sont invités à contacter le secrétariat du SSP dès qu'ils auront reçu les informations de l'Etat. Chaque collègue devra prendre une décision quant à sa volonté de poursuivre l'enseignement de ces disciplines. Conscient des conséquences importantes sur la rémunération et la pension d'une telle décision, le syndicat ne donne pas de consigne. En outre, d'ici l'entrée en vigueur formelle de cette décision en août 2011, nous aurons évalué toutes les voies juridiques et réglementaires permettant de tenter de contester formellement cette nouvelle situation.

Le mépris continue

Par ailleurs, le SSP-Enseignement s'étonne de la politique du Département qui semble d'acharner sur les branches artisanales. En effet, cette attaque salariale se double d'une remise en cause spectaculaire des branches artisanales dans la mise en œuvre du Plan d'études romand.

Notre organisation défendra aussi une formation équilibrée des élèves, respectant les différents domaines de formation. Nous n'entrerons pas dans la guerre des disciplines que le Département semble vouloir déclencher et le renvoyons à ses responsabilités: le renforcement prévu d'autres disciplines ne se fera pas aux détriments des disciplines des domaines artistiques et artisanaux.

Pour le SSP, ces mesures sont absolument intolérables et seront donc combattues par tous les moyens adéquats.

Dossier à consulter sur:
www.ssp-vaud.ch/enseignement

RéGym pour tous les gymnases du canton

Un réseau gymnases (RéGym) a été mis sur pied à la fin de l'année 2010 par le SSP-Enseignement. Il s'est réuni une première fois en décembre pour définir des dossiers à traiter en priorité dès le premier trimestre de cette année 2011.

Pourquoi le RéGym?
Le RéGym vise à relier un maximum de membres SSP enseignant dans les établissements du canton, afin de faciliter la transmission d'informations et de favoriser les discussions sur des sujets émanant de leur pratique professionnelle.
Au-delà du fait que ce type de réseau est sans doute un moyen utile pour mobiliser les membres de manière efficace et rapide en cas de force majeure, il existe aujourd'hui d'abord pour les aider à cibler ensemble les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur profession et à définir ainsi des dossiers prioritaires sur lesquels ils veulent agir.
Il apparaît également important qu'ils puissent échanger sur leur manière de concevoir une formation gymnasiale, ce qu'elle devrait être, avec quels contenus, quelle forme et dans quel but.

Première réunion
Suite à l'invitation envoyée à tous les membres SSP enseignant au gymnase, une première réunion a eu lieu le 6 décembre 2010.
La discussion a porté d'abord sur le questionnaire «Etre professeur-e de gymnase»; l'assemblée s'est accordée – après une discussion animée et malgré les défauts relevés – sur la nécessité d'encourager les collègues, par un nouveau courrier adressé à toutes les personnes concernées, à répondre à cette enquête indépendante. Notre syndicat accordera bien entendu une grande attention aux suites qui seront données à ce questionnaire.
La réunion s'est poursuivie par une information sur l'état des recours Decfo/Sysrem. La dernière partie de la discussion a permis de dégager, entre autres sujets, celui d'un gymnase en quatre ans, déjà mis en avant à plusieurs reprises par le SSP et pour lequel s'est constitué un groupe de travail. Le fruit des réflexions menées par ce dernier devra ensuite servir à proposer à toutes les personnes du RéGym, ainsi qu'aux collègues des autres degrés d'enseignement intéressés, une soirée d'échange autour de cette thématique.

Venez participer aux débats
Les réunions du RéGym sont ouvertes à tou-te-s les membres du SSP enseignant dans un gymnase. Si vous souhaitez rejoindre d'ores et déjà les travaux en cours, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du syndicat. Dans tous les cas, vous recevrez régulièrement des informations, notamment par l'intermédiaire de cette *Lettre*, et vous serez invités à la prochaine réunion, dont la date vous sera communiquée prochainement.

Musique d'avenir

Conditions de travail et orientations syndicales pour l'enseignement de la musique

La musique joue un rôle important dans le développement des enfants et des jeunes. Néanmoins, l'éducation musicale n'est pas suffisamment reconnue ni dans le cadre scolaire ni en dehors de l'école obligatoire. L'initiative «Jeunesse + Musique»,qui sera mise en votation en 2012, pourra-t-elle changer cette situation et renforcer l'enseignement de la musique?

Rencontre nationale
Quelles sont les conditions de travail des enseignant-e-s de musique dans les secteurs privé et public? Quelles revendications syndicales sont nécessaires dans ce domaine?
Cette conférence nationale est ouverte à toutes celles et à tous ceux qui sont engagés d'une manière ou d'une autre dans l'enseignement de la musique, la rythmique, la thérapie musicale, l'enseignement instrumental ou d'autres formes de musique.

Conférence nationale du SSP
Samedi 2 avril 2011
9h30 – 17h00, à Berne
Pädagogische Hochschule
Gertrud-Woker-Strasse 5, Berne

Programme
Dès 9h30 Accueil/café
10h00 Ouverture de la conférence
10h15 Musique – monde – société: réflexions sur la fonction et l'influence de la musique. Dieter Ringli (ethnomusicologue, Zurich)
11h00 Initiative Jeunesse+Musique: quelle évolution pour l'enseignement et les conditions de travail? Peter Minten (directeur Conservatoire populaire de Genève)
12h30 Repas
14h00 Ateliers 1 à 4
16h00 Comptes-rendus des ateliers, résultats et conclusions

Ateliers
1. Les conditions de travail dans l'enseignement musical
2. L'application de l'initiative «Jeunesse + Musique»
3. Projets – innovations – modèles – perspectives
4. Profession libérale – la chute libre?

Une traduction simultanée est assurée pour les conférences et plusieurs ateliers.

Informations pratiques
Prix de la conférence: CHF 150.–
Pour les membres du SSP: gratuit

Inscriptions jusqu'au 10 mars
auprès du secrétariat du SSP Vaud:
vaud@ssp-vaud.ch
021 341 04 10
Vous recevrez ensuite une confirmation de votre inscription.

Praticiens formateurs
L'Assemblée générale organisée par l'Intersyndicale des Prafos aura lieu le jeudi 24 février (17h30, HEP, salle 313 -Bains). Au menu: résultats du questionnaire rempli par les Prafos et démarches à entreprendre.

Pédagogie spécialisée
La consultation sur la Loi sur la pédagogie spécialisée est lancée. Cette mise en œuvre des modifications législatives au niveau fédéral est centrale pour le canton de Vaud. Pour le SSP, la priorité donnée à l'intégration des élèves dans les classes régulières devra se faire avec des moyens suffisants et des modalités de fonctionnement adéquates, sous peine de mettre tout l'édifice en danger. Nous veillerons à ce que chaque établissement puisse être doté de ressources financières et humaines suffisantes et que le nouveau système renonce à des procédures compliquées telles que celles que nous connaissons aujourd'hui. Le fonctionnement des services PPLS et des aides à l'enseignant-e devront aussi être revus.
Le SSP organise une soirée sur ce thème. Les membres concernés seront tous invités par un courrier dans les prochains jours.

Conseil de l'Europe
Une déléguée du SSP a participé au Forum de la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe à Genève. Les 38 pays représentés ont réfléchi au rôle des langues à l'école.
Les échanges ont permis d'insister d'une part sur l'importance de la langue de scolarisation et la nécessité de lui porter une attention particulière dans toutes les disciplines enseignées et d'autre part sur le besoin de valoriser la langue d'origine de l' élève. Les études les plus récentes montrent en effet que la reconnaissance de cette langue mène à une meilleure intégration socioculturelle et permet une affirmation de l'identité. De plus, un bon niveau de compétence dans la langue d'origine facilite l'apprentissage d'autres langues.

Non à la chasse aux sans-papiers !

Les enseignants et leurs syndicats se battent depuis longtemps pour garantir à tous les enfants résidant sur le territoire une formation de qualité.
La Suisse a signé la Convention relative aux droits de l'enfant et a ainsi reconnu que le droit à l'éducation est valable pour chaque enfant quel que soit son statut légal. De ce fait, les enfants de parents sans-papiers ont accès à l'école obligatoire et, en règle générale, aussi aux formations gymnasiales et universitaires.
Des campagnes sont en cours pour élargir ce droit à la formation professionnelle en mode dual (CFC). Mais cette situation est intolérable pour les tenants de la chasse aux sans-papiers.

Une fonction policière?
Dans le cadre du traitement des interventions de deux conseillers nationaux PDC et PLR, le Conseil fédéral a rédigé un rapport sur les échanges de données personnelles entre les autorités fédérales et cantonales. L'objectif est d'assouplir la protection des données afin de lutter contre les «abus» des salariés dans les assurances sociales, l'aide sociale, le fisc et les naturalisations et de favoriser la circulation d'information entre les administrations.

L'essentiel des mesures proposées donnent une fonction policière aux salarié-e-s de plusieurs services publics. Dans ce cadre, pour le Conseil fédéral, il faut examiner *«des solutions (…) afin de garantir une correcte application du droit des étrangers et (examiner) également si et dans quelle mesure les écoles peuvent être associées dans le traitement des cas de sans-papiers»*.

Primauté du droit à l'éducation
Il est primordial de rappeler la primauté des droits humains, dont le droit à l'éducation est un des piliers. L'ordre juridique supérieur (conventions internationales et Constitution fédérale) l'affirme de manière indiscutable. C'est pourquoi, le SSP-Enseignement s'oppose à toute transmission de données personnelles (y compris les listes d'élèves) aux autres administrations sans rapport direct avec la formation. Il s'agit en particulier de renoncer à tout échange de données avec les contrôles des habitant-e-s et les services en charge de la police des étrangers-ère-s, cela même si cela nous place en contradiction avec des réglementations de rangs inférieurs. Il est de la responsabilité morale de chaque enseignant-e-s de s'opposer à la traque des sans-papiers.
Dans ce cadre, nous nous devons de préparer le refus de participer à cette injonction et d'organiser la désobéissance civile si les autorités fédérales poursuivent leur objectif.

Plus de détails sur les mesures proposées dans l'article «Des propositions inquiétantes, à rejeter!» paru le 28 janvier 2011 dans Services publics, *le journal romand du SSP.*

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

❍ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement*
❍ *Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement*

Nom:…… *Prénom: ……*
Rue et n°: …… *Localité: ……*
Tél: …… *Lieu de travail: ……*

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch